



Union Syndicale Luxembourg

Luxembourg, le 10 mars 2010

35/SP-2010

FLASH: CONCERTATION TECHNIQUE DGE AC (2^{ÈME} PARTIE – 9/03/10) L'USL VOUS INFORME

Les points de désaccords ont été bien plus nombreux que l'on aurait pu l'escompter et notamment pour ce qui a trait:

1. refus de procéder à un reclassement des AC sur base des nouvelles règles.
2. demande réitérée par l'Union Syndicale de considérer le salaire minimum national comme point de repère pour l'octroi d'un grade supplémentaire.
3. durée minimum du contrat des AC 3b que l'US souhaite voir portée à 3 ou 2 ans.
4. obligation d'un nouveau stage lors d'un changement de groupe de fonction: l'Union Syndicale défend le maintien du CDI préexistant.
5. accélération du reclassement des GF1.

Les seuls préaccords que l'on a pu enregistrer portent sur :

- ? durée initiale minimum des AC 3bis de deux ans
- ? mise en place d'un instrument informatique d'information sur les offres et demandes d'emplois (pool/bourse) et ce, tant sur le plan Commission qu'au niveau interinstitutionnel: cela devrait permettre la mobilité interservices et même entre Institutions lors des échéances des contrats.

La Concertation technique se poursuivra la semaine prochaine. Nous vous tiendrons fidèlement informés.